

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR  
ARRONDISSEMENT DE DINAN  
CANTON DE CAULNES  
**COMMUNE DE CAULNES**

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2015

L'an deux mil quinze le VINGT OCTOBRE à 20 heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis CHALOIS, Maire.

Etaient présents

CHALOIS Jean-Louis, Maire,  
OUICE Christelle, FRERE Henri, LEBRETON Pierrette, DUPAS André,  
BOUGAULT Patricia, Adjointes au Maire.  
BRIAND Dominique, CHOLET Hubert, CHOUX Maryline, DESRIAC Jean-Paul,  
GUERIN Hubert, GUILLEMOT Marie-Paule, GUILLOU Marie, LE MOAL Marina,  
MAILLARD David, MURGALE Gérard, NOGUES Jean-Yves, RENAUD Nicole.

Absente excusée : Marylène BERHAULT -

Secrétaire de séance : Marie GUILLOU.

**Délibération 2015/10/01 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et eau potable 2014.**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'en application de l'article L.2224.5 du Code Général des Collectivités Territoriales il est demandé au Maire ou à son représentant de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement et d'eau potable

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le rapport présenté par la DDTM

Où l'exposé de Monsieur le Maire

et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'ADOPTER les rapports de l'exercice 2014 présenté par Monsieur le Maire et Monsieur le Président du SAEP CAULNES RANCE.
- DE PRECISER que la présente délibération fera l'objet d'un affichage à la porte de la Mairie pendant un délai d'un mois et que les rapports sont à la disposition du public à la Mairie aux heures habituelles d'ouverture.

**Délibération 2015/10/02 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – prix de la redevance assainissement 2016 (part communale).**

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur la proposition de Monsieur Jean-Louis CHALOIS, Maire

Et après en avoir délibéré,

Décide :

de fixer comme suit la surtaxe assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 : + 1.50 %

	2015	2016
Terme fixe	18.91	19.19

0 à 500 m3	1.250	1.269
+ 500 m3	0.714	0.725

Industriel

6000	1.250	1.269
12000	1.000	1.015
24000	0.750	0.761
+ 24000	0.624	0.6334

**Délibération 2015/10/03 – BUDGET PRIMITIF 2015 – Décision modificative pour emprunt 2015.**

Vu le budget primitif 2015

Vu le solde du prêt relais (300 000 euros) à rembourser au 30 novembre 2015

Le Conseil Municipal

Sur la proposition de Monsieur le Maire

Et après en avoir délibéré

- Autorise la décision modificative suivante :

**Dépenses investissement**

1641-000 remboursement solde du prêt relais + 300 000.00

**Recettes Investissement**

1641-ONA Emprunt 2015 voirie, batiments communaux + 300 000.00

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les banques pour obtenir des offres de prêts.

**Délibération 2015/10/04 - Lotissement Domaine du Champ Donne – déclassement de la voie communale incorporée dans le périmètre du lotissement – Intégration de la surface dans le domaine privé de la commune.**

Une voie communale (domaine public de la commune) traverse le périmètre du lotissement Domaine du Champ Donne.

Cette voie communale (voie sans issue depuis son déclassement partiel pour le lotissement domaine du Fougeray) n'a aucune fonction de desserte ou de circulation. Il n'est donc pas nécessaire de procéder à une enquête publique pour procéder à son déclassement.

Le Conseil municipal :

- Procède au déclassement (sortie du domaine public communal) de la totalité restant de cette voie, et l'intègre dans le domaine privé de la commune.
- Autorise le bornage, le numérotage, et la cession de cette voie, à intégrer aux lots du lotissement communal « Domaine du Champ Donne ».
- Donne mandat à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tous les documents nécessaires à cette décision.

**Délibération 2015/10/05 - Illuminations de Noël rue du 19 mars 1962 – devis pour pose de 15 prises électriques Et devis structures illuminations de Noël.**

Vu la prévision budgétaire 2015 d'un montant de 7 000 euros TTC,

Le Conseil Municipal

Sur la proposition de Monsieur le Maire

Et après en avoir délibéré,

- Autorise les achats suivants :

Devis illuminations LOIR ILLUMINATIONS	<b>4 871.33 HT</b>
SDE devis pour 15 prises courant (3500 – 60 %)	<b>2 100.00 HT</b>

**Délibération 2015/10/06 – ILLUMINATIONS DE NOEL – 15 prises de courant rue du 19 mars 1962 – commande auprès du SDE 22.**

Le Conseil Municipal

Sur la proposition de Monsieur le Maire

Et après en avoir délibéré

- Approuve le projet d'éclairage public **FOURNITURE ET POSE DE 15 PRISES DE COURANT SUR DES CANDELABRES EXISTANTS RUE DU 19 MARS 1962** présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **3 800 euros HT** (coût total des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d'oeuvre).
- Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement : au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculé sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 %.
- Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

**INFORMATIONS**

. **Voirie 2015 –Place de la Gare et rue de Rennes** – avenant Entreprise SERENDIP pour travaux complémentaires environ 20 000 euros – Subvention Conseil Régional pour la place de la Gare : accord pour 20 % de la dépense réelle (12 230.00 euros). Subvention Amende de Police : commission départementale du 19 octobre.

. **Terrain SNCF – courrier de la SNCF (MANDATAIRE NEXITY) pour projet de cession de terrain à la commune.** Terrain SNCF – 7 340 m3. Monsieur le Maire a informé NEXITY que la commune serait intéressée par une surface de 2 000 m2, partie se situant la plus proche de la nouvelle école maternelle. Le Conseil Municipal délibérera lors du prochain conseil municipal de novembre : achat de tout ou partie de la parcelle SNCF ?

. **Chemins communaux** – les travaux ont été effectués par l'Entreprise SETAP pour un montant de 17 210.46 euros TTC. Un devis a été proposé pour le sablage de ces chemins : 8 800 euros. Le Conseil Municipal juge le devis trop élevé et demande de reprendre contact avec l'Entreprise. Monsieur André DUPAS est chargé de ce dossier.

. **Bâtiment mutualisé ALSH/RPAM/GARDERIE** – rencontre avec Madame MEILLAN (ADEME) – lettre d'intention de travaux et demande de subventions dans le cadre d'un appel à projet bâtiment performant, à adresser au Conseil Régional et à l'ADEME. (phase pré-opérationnelle (études) et phase opérationnelle (travaux). Prochaine réunion **APS** le lundi 2 novembre 19 heures.

. **Contrat de territoire – programme des investissements sur la période 2015/2020.**

- . Présentation du programme des investissements sur la période 2015/2020.
- . Le programme sera validé lors du conseil municipal de novembre.

. **Loi NOTRE** – projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor proposée par Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor. Avis des collectivités territoriales concernées avant le 15 décembre 2015.

. **Eco-paturages** – rencontre avec Monsieur PIRIOU.

. **Ville Gate** –

Accord de la Fondation Daniel et Nina CARASSO pour une subvention de 50 000 euros.

Accord du Conseil Départemental pour une aide de 8 000 euros. Décision adoptée hier en séance publique.

Bilan suite au passage du 1<sup>er</sup> groupe –

Prévisions pour le 2<sup>ème</sup> groupe.

. **Journée de la Randonnée** – bilan.

. **Economies d'énergies** : résiliation compteur EDF stade et compteurs eau ancien stade et lotissement des champs suite au bilan énergétique présenté par Monsieur Corentin LEMAITRE.

. **Prévoir une commission des affaires foncières** vers la mi-novembre.

. **Bâtiment ALSH/RPAM/GARDERIE** – Présentation de l'Avant Projet Sommaire (APS) le lundi 2 novembre à 19 heures.

. **Prochaine réunion du conseil municipal** le 10 à 20 heures.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**